

**EPREUVES DE SELECTION OUVERTES AUX TITULAIRES D'UN TITRE OU DIPLOME
ETRANGER DE MASSEUR-KINESITHEREPEUTE**
Permettant l'accès à un **INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE EN VUE
DU DIPLOME D'ETAT DE MASSEUR KINESITHEREPEUTE FRANÇAIS**
IFMK / IFMKDV Région AURA

CALENDRIER - ANNEE 2024-2025

**DATE LIMITE DU DEPOT DES
DOSSIERS SUR LA
PLATEFORME E-CANDIDAT**

Le vendredi 12 janvier 2024

**AVIS DE RECEVABILITE DE LA
DEMANDE : après étude des
dossiers par les Directeurs
d'Institut de Masso-Kinésithérapie
de la Région Rhône-Alpes pour
vérification de la conformité des
dossiers**

Le mardi 20 février 2024 à 14h00

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Le jeudi 18 avril 2024 à 08h30

L'adresse du lieu d'examen ainsi que de la salle sera indiquée sur les convocations.

- 08h30 : vérification des différentes pièces administratives

- 10 h 00 : début des épreuves.

La durée de l'épreuve d'admissibilité est de 1 heure 30 minutes

JURY D'ADMISSIBILITE

Le jeudi 16 mai 2024 à 14h00

**RESULTATS
D'ADMISSIBILITE :**

Le jeudi 16 mai 2024 à 17 h 00

Affichage des résultats d'admissibilité à l'ARS et dans les
I.F.M.K.de Rhône-Alpes

EPREUVES D'ADMISSION

Le jeudi 30 mai 2024 à partir de 8h00

L'adresse du lieu du jury ainsi que de la salle sera précisée sur la convocation.

JURY D'ADMISSION :

Le jeudi 30 mai 2024 à partir de 16h30

Le jury final définit la liste des candidats ayant échoué (note inférieure à 30/60 aux 3 épreuves de sélection) et celle des candidats susceptibles d'être admis en fonction du rang de classement et du quota des Instituts

(IFMK de Grenoble : 2 places, Lyon : 1 place, Saint Etienne : 1, Vichy : 1 place, IFMK Lyon Déficiants visuels : 1 place)

RESULTATS D'ADMISSION :

Le jeudi 30 mai 2024 à 17h00

Affichage des résultats d'admission à la ARS et dans les
I.F.M.K. de Rhône-Alpes

**LES CANDIDATS DE LA LISTE PRINCIPALE AURONT 10 JOURS POUR CONFIRMER LEUR
INSCRIPTION DANS L'INSTITUT AYANT ENCORE UNE PLACE DISPONIBLE.
A partir du Lundi 17 juin 2024, les Secrétariats des IFMK/IFMKDV pourront téléphoner aux étudiants de
la liste complémentaire en cas de désistement d'un ou plusieurs candidats de la liste principale.**